



Note budget primitif 2015

Conseil du 19 décembre 2014

Gérard Chausset

Voilà un budget qui porte bien le qualificatif de « budget charnière » :

- Il s'agit en effet du dernier budget établi sous la communauté urbaine de Bordeaux et du premier budget de la future métropole
- Et bien sûr nous débattons aujourd'hui du premier budget de cette nouvelle mandature, avec une nouvelle majorité sortie des urnes

La difficulté est réelle, et nous en sommes conscients, en cette fin d'année 2014 pour bâtir ce budget primitif 2015 :

- Des inconnues demeurent concernant le contour de la future organisation territoriale, le projet de loi NoTRE étant toujours en discussion à l'assemblée
- Les transferts de compétences, issus de la loi MATPAM ont démarré, mais trouveront leur vitesse de croisière en 2015, conjointement avec le transfert des équipements sportifs et culturels d'intérêt métropolitain. Dans tous ces domaines, on le sait sans toutefois en connaître encore tous les contours, la dynamique des charges pèsera sur les futures finances de la métropole.
- De même la régularisation de la compétence propreté viendra elle aussi affecter les finances communautaires.
- Les aléas juridiques de la 3^{ème} phase ont eux entraîné des reports de crédits importants pour ce qui concerne la ligne D et la ligne du tram-train du Médoc.
- Enfin, le contexte budgétaire national et la baisse des dotations de l'Etat ne peuvent qu'inciter à la prudence en matière de prévisions budgétaires.

Avant d'entrer dans le cœur du projet de budget 2015 de la métropole, je souhaiterais revenir un bref instant sur un des volets du projet de loi de finances 2015 qui concerne la suppression de taxes dites « à faible rendement ».

Tout comme le rapporteur de l'avis de la commission du développement durable, M. le sénateur Louis Nègre, **notre groupe regrette que dans son article 8, le projet de loi de finances envisage la suppression de la taxe dite « Grenelle II » sur les ventes immobilières aux abords des transports collectifs en site propre.**

Instituée par l'article 64 de la loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010, cette taxe, facultative, qui portait sur le produit de la valorisation des terrains nus et immeubles bâtis résultant de la réalisation d'infrastructures de transport collectif en site propre ou d'infrastructures ferroviaires hors Ile-de-France devait être affectée au budget de l'autorité organisatrice de transport, et destinée exclusivement au financement de la réalisation, du réaménagement, ou de la modernisation des équipements et

infrastructures de transport. Or, elle n'a jamais été mise en œuvre, faute de parution du décret d'application.

A notre sens, il est regrettable que la piste d'une mise en œuvre effective d'une fiscalité sur la valorisation foncière liée à la création d'une infrastructure soit écartée, surtout à l'heure où tant d'incertitudes demeurent quant au financement de la mobilité en France après l'abandon de l'écotaxe.

Pour en revenir au budget primitif 2015 de la métropole, nous convenons qu'il s'agit là en grande partie d'une déclinaison opérationnelle de projets structurants décidés lors de la mandature précédente : acquisition de matériel roulant, premiers crédits pour la salle de spectacle, la cité du Vin ou le programme d'équipements sportifs, poursuite de la phase 3 de TCSP, etc.

Je ne reviendrai pas sur la baisse des dotations de l'Etat, l'essentiel a été dit et le rapport de présentation est très fourni sur la question (il aurait d'ailleurs gagné à l'être tout autant sur la déclinaison du programme d'équipement...).

Nous sommes satisfaits de voir se maintenir l'effort en matière de réserves foncières avec l'inscription de 16M€ en 2015, de même qu'en matière d'optimisation de la circulation des bus (6M€ inscrits), même si sur ce dernier point nous appelons de nos vœux une montée en puissance, en particulier de la capacité à faire.

Indépendamment de ces aspects positifs, notre groupe s'abstiendra cependant sur ce projet de budget primitif considérant que l'ambition est en retrait sur 4 aspects qui nous semblent primordiaux pour notre agglomération :

- **La question des mobilités alternatives à la voiture individuelle,** avec une baisse de 27% des crédits sur une enveloppe déjà bien mince au regard du budget global de la Cub. Mon collègue Clément Rossignol y reviendra.
- **Le volet nature** dont les crédits, s'ils permettent la mise en œuvre opérationnelle des premiers projets 55 000 hectares, appellent nécessairement une montée en puissance si l'on veut atteindre l'ambition affichée et partagée de préserver notre patrimoine naturel et nos espaces agricoles. La question de la politique en matière de gestion de ce foncier est notamment une question cruciale qui devra amener un positionnement de notre assemblée, sur la constitution d'un 1% nature par exemple.
- **La transition énergétique de notre territoire** nous semble insuffisamment affichée dans le projet de mandature, cela a été dit, mais aussi dans ce budget avec des lignes budgétaires qui ne sont pas de nature à développer significativement les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, l'économie circulaire et la relocalisation de l'économie notamment.
- **Enfin les déchets.** La métropole a candidaté à l'appel à projets zéro gaspillage zéro déchets. Au regard de ce volontarisme affiché, nous en aurions attendu une traduction budgétaire tout aussi volontariste. Hélas, de même que dans le projet de mandature, on pressent que l'incinération demeure pour beaucoup dans cette assemblée l'exutoire naturel de nos déchets alors que tant reste à faire pour progresser dans l'éco conception, la réduction à la source, la valorisation matière, la production de biogaz, l'économie circulaire, l'économie de fonctionnalité...

Pour conclure, notre abstention se veut donc critique constructive et prudence. Nous demeurerons attentifs à l'évolution du projet communautaire, nous le serons particulièrement à l'occasion de la présentation du PPI dans quelques mois.